

GUIDE PRATIQUE

CARTE CB V PAY



www.particuliers.societegenerale.fr



LES NUMÉROS INDISPENSABLES

**Perte, vol ou utilisation
frauduleuse de votre carte :
blocage 24 h/24 - 7 j/7**

En France ou depuis l'étranger

+33 (0)9 69 39 77 77⁽¹⁾

**Fonctionnement
de votre carte :**

En France ou depuis l'étranger

+33 (0)9 69 39 33 39⁽¹⁾

(1) Appel non surtaxé.



PREMIERS CONSEILS D'UTILISATION

LA PRISE EN MAIN DE VOTRE CARTE

Votre carte est personnelle

Dès que vous la recevez, signez-la au verso. Ne la prêtez à personne.

Votre code est secret

Ne le communiquez à personne. Ni les services de police ou d'assurance, ni le Centre d'opposition, ni même les services Société Générale ne sont habilités à vous le demander. Si vous oubliez votre code, contactez votre agence. Un nouveau code sera réédité et adressé à votre domicile⁽¹⁾.

Votre carte est inactive

Par mesure de sécurité, votre nouvelle carte est inactive. Pour activer votre carte, deux solutions :

- effectuer un retrait dans un distributeur de billets en France ou à l'étranger,
- régler un achat chez un commerçant en France avec saisie du code secret (hors paiement par téléphone et sur Internet).

Votre carte est renouvelée automatiquement

Vous pouvez l'utiliser jusqu'au dernier jour du mois indiqué sur la carte après la mention "expire à fin". Votre nouvelle carte est

envoyée directement à votre domicile ou dans votre agence si vous l'avez expressément demandé au cours du mois précédant la date d'expiration.



ATTENTION AUX E-MAILS FRAUDULEUX

Société Générale ne vous sollicitera jamais directement sur votre adresse e-mail personnelle pour des motifs liés à la gestion de vos comptes et cartes bancaires. Si vous recevez un e-mail usurpant l'identité de Société Générale ou celle d'un prestataire qui vous réclame vos données personnelles ou coordonnées bancaires, contactez-nous au plus vite à l'adresse : securite@societegenerale.fr.

(1) Conditions tarifaires indiquées dans la brochure "Conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers" disponible dans votre agence et sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.

VOTRE CARTE A ÉTÉ PERDUE, RETENUE DANS UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS, VOLÉE OU UTILISÉE FRAUDULEUSEMENT

Pour bloquer votre carte

Téléphonez immédiatement au Centre d'opposition Société Générale :

+33 (0)9 69 39 77 77⁽¹⁾ (24 h/24 - 7 j/7)

ou

effectuer cette démarche directement sur le site

www.particuliers.societegenerale.fr,

rubrique "Services d'urgence".

Dès que vous avez demandé le blocage de votre carte, une nouvelle carte est automatiquement refabriquée⁽²⁾. Son code secret reste inchangé, sauf si vous demandez à le modifier⁽²⁾.

Votre nouvelle carte est envoyée sous 5 jours ouvrés à votre domicile (ou dans votre agence si vous l'avez expressément demandé).

En cas de changement de code secret, votre carte est envoyée en agence et le code secret à votre domicile.

Si votre carte est utilisée frauduleusement, contestez sans tarder la (les) opération(s) que vous n'avez pas effectuée(s) en complétant le kit réclamation carte, disponible sur www.particuliers.societegenerale.fr, rubrique "Services d'urgence".



(1) Appel non surtaxé. (2) Conditions tarifaires indiquées dans la brochure "Conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers", disponible dans votre agence et sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Votre responsabilité financière est dérogée s'agissant des opérations non autorisées réalisées après votre demande de blocage. Les opérations non autorisées effectuées avant la demande de blocage de la carte sont à votre charge dans la limite d'un plafond de 50€, à l'exception notamment des opérations effectuées sans utilisation de vos données de sécurité personnalisées⁽²⁾.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales des cartes de paiement.



BON À SAVOIR

Avec l'assurance complémentaire Quiétis⁽¹⁾, vous êtes remboursé des 50 € restant éventuellement à votre charge. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les autres avantages de Quiétis.



(1) Quiétis est composé de contrats d'assurance collective de dommages à adhésion facultative et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur, de Juridica et d'Europe Assistance. Entreprises régies par le Code des assurances. Ces contrats sont présentés par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation Orias n° 07 022 493 (www.orias.fr). Cette offre est valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

Quiétis l'assurance clés, papiers, moyens de paiement, et assurance téléphone mobile, Smartphone et tablette tactile. **(2)** Cependant, lorsque le prestataire de services de paiement de l'Accepteur n'est situé ni dans l'EEE, ni à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Saint-Barthélemy, les opérations non autorisées effectuées avant la demande de blocage sont à votre charge dans la limite de 50 €, même en cas d'opérations de paiement effectuées sans utilisation d'une donnée de sécurité personnalisée.



VOS OPÉRATIONS COURANTES

Votre carte est acceptée en Europe dans les pays de la zone SEPA⁽¹⁾ ainsi qu'en Andorre, en Turquie, au Groenland, au Vatican et en Israël.

PAIEMENTS

Une capacité de paiement personnalisée

Au moment de souscrire votre carte, vous avez déterminé avec votre conseiller la capacité mensuelle de paiement qui vous convient. Si vos besoins évoluent, vous pouvez la modifier à tout moment en prenant contact avec votre conseiller⁽²⁾. Pour un besoin ponctuel, vous pouvez demander une augmentation exceptionnelle :

- directement sur votre espace personnel internet www.particuliers.societegenerale.fr,
- en contactant votre Service Client au **3933** Service gratuit + prix appel ⁽³⁾,
- ou auprès de votre conseiller.



Fonctionnalité sans contact⁽⁴⁾



Elle vous permet de régler très rapidement vos achats de montants inférieurs ou égaux à 30 € en approchant simplement votre carte du terminal de paiement chez les commerçants équipés (paiement sans saisie du code secret).

Pour des raisons de sécurité, il peut vous être demandé de façon aléatoire d'insérer votre carte dans le terminal de paiement du commerçant et de saisir votre code secret, même pour des montants inférieurs ou égaux à 30 €.

La frappe du code secret est également requise en cas de dépassement d'un montant cumulé maximum de paiements successifs de 60 € réalisés en sans contact. Vous avez la possibilité de désactiver et réactiver la fonctionnalité sans contact de votre carte directement sur votre espace personnel internet www.particuliers.societegenerale.fr.

(1) La liste des pays de la zone SEPA figure dans la brochure "Conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires des particuliers" disponible en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr. **(2)** Sous réserve d'acceptation de votre conseiller. **(3)** Depuis l'étranger : +33 (0)1 76 77 3933 (prix d'un appel vers la France). **(4)** Fonctionnalité disponible à partir du 3^e trimestre 2018.

PAIEMENTS



Une carte à demande d'autorisation systématique

À chaque paiement réalisé avec votre carte, le solde de votre compte est systématiquement interrogé⁽¹⁾, pour vous aider à mieux maîtriser vos dépenses. Et vos achats sont débités au fur et à mesure (débit immédiat) sur votre compte.

Tarification⁽²⁾

Vos paiements sont gratuits en zone Euro⁽³⁾. Hors zone Euro, ils sont facturés d'une commission fixe et d'une commission proportionnelle au montant de votre achat.

(1) Seule exception, pour les cartes des clients majeurs et Générés, la carte fonctionne en mode piste magnétique (sans frappe du code secret) sur certains péages d'autoroute et parkings en France. Elle autorise également, pour les péages fonctionnant à puce et lorsque le terminal de paiement d'un commerçant ne peut se connecter au serveur d'autorisation, jusqu'à 5 transactions consécutives d'un montant cumulé de 100 €.

(2) Conditions tarifaires indiquées dans la brochure "Conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires des particuliers" disponible dans votre agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr. **(3)** La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. Au 01/01/18, il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

PAIEMENTS À DISTANCE

Payez en toute sécurité avec 3D Secure

Sur les sites affichant les logos “Verified by Visa”/“Mastercard Securecode”, vous devrez saisir un **Code de Sécurité à usage unique pour valider votre paiement**. Ce code vous sera adressé automatiquement par SMS ou appel téléphonique à chaque transaction concernée. Pour enregistrer ou gérer le numéro de téléphone sur lequel vous recevrez vos codes de sécurité, composez le **0 825 007 111⁽¹⁾** et laissez-vous guider.



Pour plus d'information, rendez-vous sur www.particuliers.societegenerale.fr (Espace connecté/Mon profil).

Option crypto dynamique⁽²⁾

NOUVEAU

La carte à cryptogramme dynamique dispose d'un écran digital au verso, modifiant toutes les heures le code de sécurité à 3 chiffres. Ainsi, en cas d'usurpation de vos données cartes, ces dernières deviennent obsolètes, rendant inutilisable votre carte sur la majorité des sites e-commerçants. Pour plus d'information ou pour souscrire cette nouvelle option, rendez-vous sur www.particuliers.societegenerale.fr (L'essentiel au quotidien/Cartes).

Pass sécurité⁽³⁾

Si vous êtes utilisateur de l'Appli Société Générale pour Smartphones, pensez à activer le Pass Sécurité. Cette fonctionnalité vous permettra de valider votre paiement directement dans l'Appli via la saisie de votre code secret banque à distance.

Service e-Carte Bleue⁽⁴⁾



Avec e-Carte Bleue, vous effectuez vos achats en ligne sans communiquer votre numéro de carte réelle grâce à un numéro virtuel généré à chaque achat. Pour plus d'information ou pour souscrire ce service, rendez-vous sur www.particuliers.societegenerale.fr (L'essentiel au quotidien/Cartes).

Paylib⁽⁵⁾



Si vous êtes détenteur d'un Smartphone, activez gratuitement Paylib dans l'Appli Société Générale et payer en ligne sans avoir à saisir les données de votre carte. Pour plus d'information, rendez-vous sur www.particuliers.societegenerale.fr (L'essentiel au quotidien/Services Internet et mobile).

(1) 0,15 €TTC/min à partir d'une ligne fixe Orange (Tarif au 01/01/2018). (2) Option disponible à partir d'avril 2018. (3) Sous réserve de la souscription de la convention Banque À Distance et de l'activation préalable du Pass Sécurité. Le Pass Sécurité est une option gratuite des services de Banque À Distance. Coût de l'abonnement aux services de banque à distance : gratuit (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) au 01/01/18. (4) Conditions tarifaires indiquées dans la brochure “Conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers”, disponible dans votre agence et sur le site www.particuliers.societegenerale.fr. (5) Solution de paiement gratuite sur Internet avec validation par mobile pouvant être utilisée auprès des commerçants acceptant Paylib et sous réserve de la souscription de la convention Banque À Distance.

RETRAIT D'ESPÈCES




Une capacité de retrait personnalisée

Entre sécurité et confort d'utilisation, vous avez choisi avec votre conseiller la capacité qui vous convient. Cette capacité globale hebdomadaire est également limitée par :

- une capacité quotidienne pour les retraits aux distributeurs du groupe Société Générale (Société Générale et Crédit du Nord) et à l'étranger (hors DROM-COM),
- une capacité hebdomadaire pour les retraits effectués dans les distributeurs de toute autre banque en France.

Si vos besoins évoluent, vous pouvez la modifier à tout moment auprès de votre conseiller⁽¹⁾. Pour un besoin ponctuel, vous pouvez demander une augmentation exceptionnelle :

- directement sur votre espace personnel internet www.particuliers.societegenerale.fr,
- en contactant votre Service Client au **3933** ⁽²⁾,
- ou auprès de votre conseiller.

Tarification⁽³⁾

En zone Euro⁽⁴⁾, vos retraits dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale et Crédit du Nord sont gratuits. Dans les autres distributeurs de la zone Euro, vos retraits sont payants. Hors zone Euro⁽⁴⁾, ils sont facturés d'une commission fixe et d'une commission proportionnelle au montant de votre retrait.

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation de votre conseiller. ⁽²⁾ Depuis l'étranger : +33 (0)1 76 77 3933 (prix d'un appel vers la France). ⁽³⁾ Conditions tarifaires indiquées dans la brochure "Conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires des particuliers" disponible dans votre agence par et sur le site www.particuliers.societegenerale.fr. ⁽⁴⁾ La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. Au 01/01/2018, il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



NOTES



NOTES



Banque & Assurances

Société Générale S.A. au capital de 1 009 641 917,50 EUR. Siège social à Paris, 29 bd Haussmann, 75009 PARIS – 552 120 222 R.C.S. Paris – GTPS/GPS/PPC, 75886 Paris Cedex 18. Crédits photos : GraphicObsession – Studio Société Générale – Réf. : (B) 708779 – 01/2018.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.